



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27 AVR. 2017

Dossier complet le :

27/04/17

N° d'enregistrement :

2017-2449

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement à usage d'habitation "Les Piérines" sur la Commune d'Olonne-sur-Mer

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIPO PHILAM

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

ROUSSEAU Henri-Claude

RCS / SIRET

4 3 0 | 2 7 3 | 1 7 7 | 0 0 0 | 2 1

Forme juridique

SARL

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Le terrain d'assiette couvre une surface cadastrale de 59 854 m <sup>2</sup> (surface inférieure à 10 ha). La surface de plancher maximale envisagée est supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les sociétés SIPO et PHILAM projettent d'aménager des terrains dans le secteur du Fief des Rigottières au Sud-est du centre-ville d'Olonne sur Mer en un vaste quartier en continuité urbaine de l'agglomération. L'opération comporte deux tranches de travaux avec une première tranche couvrant une surface de 3,96 ha et une seconde tranche couvrant une surface de 1,98 ha.

Le parcellaire à aménager est accessible par le chemin du Pas Renaud. Le périmètre regroupe des parcelles entretenues par un agriculteur (sans bail rural, deux potagers et des friches particulièrement dans la partie Nord (cf. annexe).

Le lotissement comportera 14 ilots (A à M) qui s'aménageront autour d'espaces verts collectifs (environ 1ha). Les lots cessibles seront desservis par des voies à double sens ou en sens unique. Les haies arbustives présentes en limite du projet seront maintenues selon les linéaires actuels pour maintenir un maillage boisé sur ce secteur.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'opération est placée dans la continuité de l'espace urbain d'Olonne sur Mer, à environ 450 m au Sud-est du centre-ville, à proximité des commerces et des infrastructures de transport collectif.

Il s'agit pour l'aménageur, mais également pour la Commune d'Olonne sur Mer, de répondre à une forte demande de terrains à bâtir et de logements à acquérir tant pour les primo-accédants que pour les classes sociales séniors.

Les lots et logements proposés auront un panel de surface offrant des possibilités pour tout nouvel acquéreur.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux d'aménagement s'effectueront en deux tranches.

Chaque tranche comportera des travaux de piquetage, bornage, viabilisation des lots avec création des voies, parkings, desserte en réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité,...).

La tranche 1 portera également l'aménagement d'une zone de rétention des eaux pluviales pour collecter une partie de sa superficie (cf. annexe) ; la tranche 2 sera raccordée au bassin d'orage La Joséphine existant.

Les travaux d'espaces verts (engazonnement, plantations...) comprendront également la réalisation de cheminements doux.

Lorsque la majorité des logements sera réalisée, les travaux de finition des voies et espaces verts seront menés.

La viabilisation des terrains de la tranche 1 débutera dès l'obtention des autorisations (Code de l'Urbanisme et Code de l'Environnement).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'aménagement comporte la viabilisation de lots à usage d'habitation et de logements.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1/ Le projet est soumis à la procédure de Permis d'Aménager

2/ Le projet d'une superficie totale supérieure à 1 ha est soumis aux articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement. Une partie de l'aménagement (partie centrale et Nord) a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau dans le cadre de la réalisation du bassin d'écrêtement de La Joséphine (cf. annexe) et les réseaux d'eaux pluviales de la zone Nord de la tranche 1 ainsi que la tranche 2 se raccorderont sur ce dernier. Le reste du projet ne pouvant être raccordé gravitairement vers ce bassin d'orage, cet aménagement aura son propre système de rétention et fera l'objet d'une Déclaration Loi sur l'eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre d'étude	59 854 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Le Fief des Rigottières"  
Chemin du Pas Renaud  
85340 OLLONNE-SUR-MER

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 46 ' 03 " 703 Lat. 46 ° 31 ' 51 " 116

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors des ZNIEFF répertoriées sur la Commune d'Olonne-sur-Mer. Le périmètre de la ZNIEFF la plus proche est à environ 0,86 km. cf. annexe
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune d'Olonne sur Mer a une façade littorale sur l'Océan Atlantique.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne situe pas dans une zone humide inventoriée (ONZH,...). Un inventaire communal des zones humides a été mené par le Syndicat Mixte Auzance, Vertonne mais ne classe pas les terrains en zone humide. cf. annexe
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul site est recensé sur la Commune d'Olonne sur Mer et ce dernier n'est pas placé à proximité du projet (Rue Clément Ader). cf. annexe
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Département de la Vendée est concerné par deux zones de répartition des eaux (Bassin de la Sèvre Niortaise et Bassin du Lay) mais aucun ne concerne la Commune d'Olonne sur Mer. cf. annexe
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de captage d'eau destiné à la consommation en humaine ou d'eau minérale naturelle près du projet étudié.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. annexe
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 1,45 km à l'Est des sites NATURA 2000 (ZPS et ZSC) "Dunes, Forêt et Marais d'Olonne". cf.annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 3,3 km du site classé "Le site de la Forêt d'Olonne et du Havre de la Gachère", placé à l'Ouest du territoire communal d'Olonne sur Mer. cf. annexe

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, le projet engendrera une consommation d'eau potable (alimentation, eau sanitaire), comme tout lieu à occupation humaine.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement ni aucune modification de la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains entraînera un excédent de matériaux dû aux fouilles en tranchées à réaliser pour le passage des réseaux, à la viabilisation du site (voirie).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains entraînera l'apport de matériaux (bitume, graves, pierres, etc.).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'occupation actuelle du site regroupe des terres agricoles cultivées ou des friches. Aucun habitat d'intérêt écologique particulier n'a été recensé sur le site selon les études préalables.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun des habitats signalés dans le site NATURA 2000 proche n'a été recensé sur ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun des habitats ayant justifié la désignation du site NATURA 2000, ni aucun habitat ou espèce listé comme prioritaire dans la ZNIEFF proche n'ont été recensés sur ce site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre regroupe des terrains agricoles cultivés. L'aménagement engendrera donc une perte de surface agricole. Cependant, la zone à aménager est inscrite en 1Aub, constructible.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autant que tout autre projet en Vendée, et sur la côte olonnaise, le projet est soumis aux aléas climatiques et sismiques. par contre, sa distance avec les marais et le trait de cote lui confère une sécurité vis-à-vis des risques submersion et inondation. cf. annexe
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est raccordé à l'assainissement collectif intercommunal pour les eaux usées. Le ramassage des ordures ménagères s'effectuera dans les mêmes conditions que le reste de la Commune.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, le projet engendrera un trafic routier supplémentaire sur le secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le lotissement à usage d'habitation n'engendrera pas de nuisances sonores particulières sur ce site en dehors des bruits de la vie quotidienne. Aucune industrie ni aucun artisan ne pourra s'installer sur ce site. Les horaires édités par la Commune en matière de bruits seront à respecter comme sur tout le reste du territoire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est raccordé à l'assainissement collectif intercommunal pour les eaux usées : une vérification de l'étanchéité du réseau sera effectuée à la fin des travaux et également sur le bon raccordement des logements créés. Le ramassage des ordures ménagères s'effectuera dans les mêmes conditions que le reste de la Commune, avec un système collectif ou individuel de collecte, et n'engendreront donc pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, le projet n'engendrera pas de vibrations particulières sur le secteur.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation avec un éclairage urbain adapté au site, le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses particulières.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Outre la présence de cheminées dans les habitations, le site ne comportera pas d'industrie ou d'entreprise susceptible de rejeter des polluants dans l'air. La circulation des véhicules sera restreinte et le projet n'engendrera pas de rejets polluants exceptionnels.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>S'agissant de l'aménagement d'un lotissement où les logements seront raccordés à un réseau d'eaux pluviales collectant les eaux vers un bassin d'orage existant ou à créer, aucun rejet direct vers le milieu naturel ne va être effectué par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, des effluents usés proviendront des logements. Un réseau de collecte va être mis en place avec un raccordement sur le réseau collectif puis la station intercommunale. aucun effluent usé ne sera donc évacué dans le milieu naturel sans traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, des déchets ménagers vont être produits. Une collecte des ordures ménagères sera mise en place comme sur le reste de la Commune.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de patrimoine classé à proximité du projet. cf. annexe
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par des milieux naturels (friches) ou cultivés. La construction de logements et l'aménagement d'un lotissement va donc engendré une modification des activités effectuées sur ce site. Cependant, ce changement n'est pas lié au projet lui-même mais au choix du classement de cette zone en 1Aub (constructible).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard :

1/ des analyses et des informations apportées dans le cadre de cette étude, démontrant que le site ne contient pas de milieu remarquable

2/au vu des mesures prises auparavant sur ce site, notamment pour la gestion des eaux pluviales, et des mesures à prendre dans le cadre de la réalisation de ce projet (création d'une nouvelle zone de rétention)

le projet ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

1. Localisation géographique
2. Occupation des sols autour du site étudié
3. État existant
4. Plan de composition
5. Extrait cadastral
6. Extrait du PLU
7. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
8. NATURA 2000
9. Zones humides
10. Risques naturels et technologiques
11. Sites industriels et pollués
12. Sites classés et sites inscrits

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHATEAU D'OLONNE

le,

26 avril 2017

Signature

  
**SIVO**  
Société Industrielle de Vente d'Oranges  
Tél. 02 51 21 49 53 - 08 40 00 11 08 - Fax: 02 51 22 07 89  
agence@orange.fr  
6, rue la Corballe - Z.I. Les Plesses  
85180 LE CHATEAU D'OLONNE  
B.P. 11850 - 85118 LES PLESSES D'OLONNE CEDEX  
N° SIRET 430 273 177 - N° SIRET 430 273 177 00021 - APE 4282Z

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessous

